SAINT - SEVERIN

INFORMATIONS

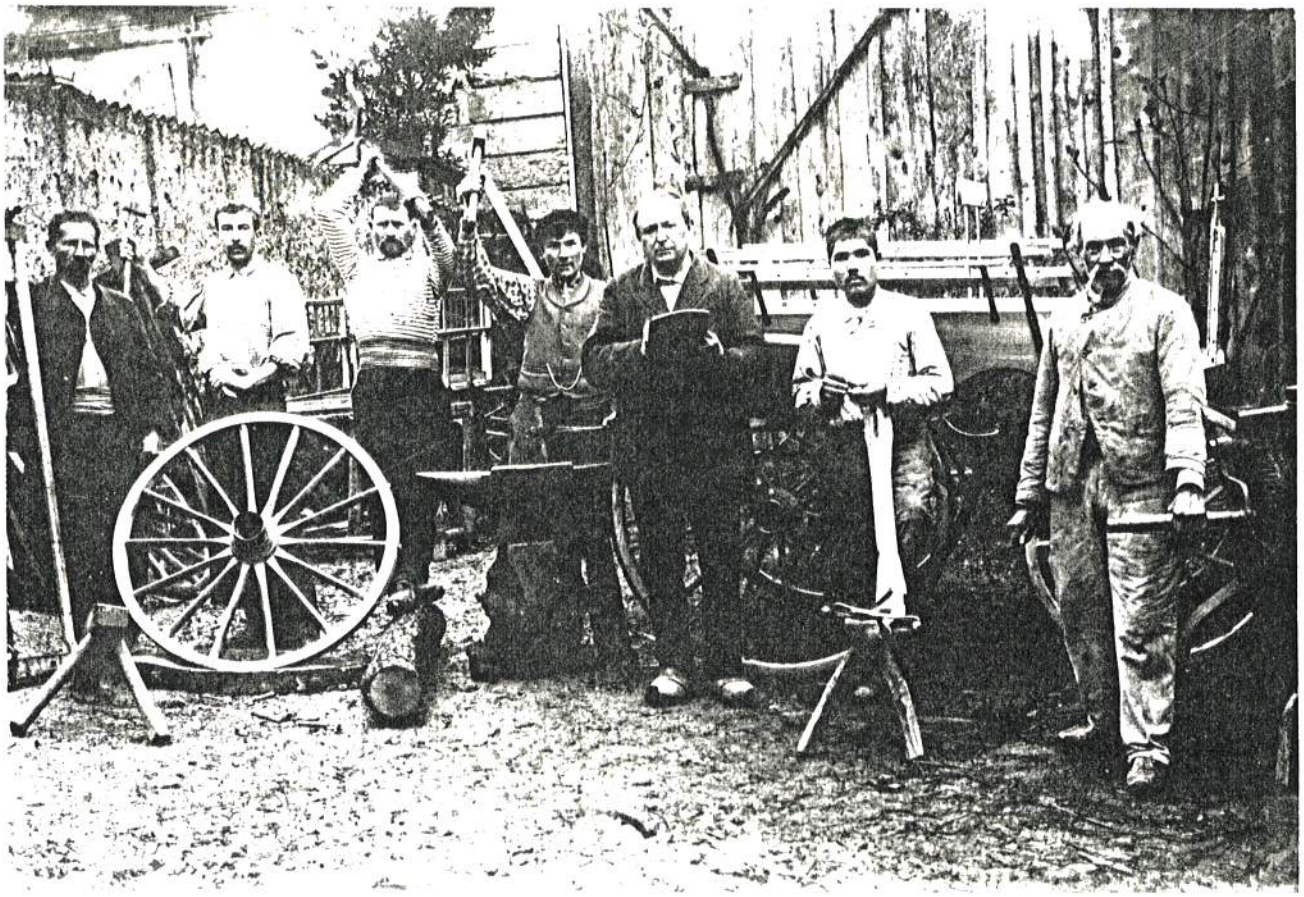

ATELIER DE FORGE & CHARRONNAGE

Ancienne Maison TROUBAT fondée en 1830

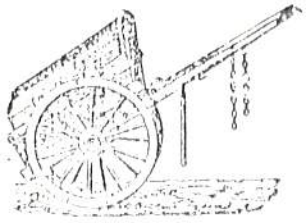

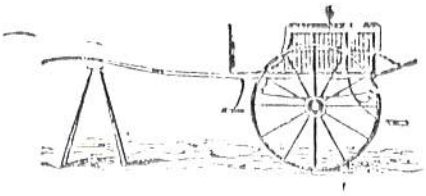

H. Clément - Claude

SAINT-SÉVERIN (Charente)

BULLETIN MUNICIPAL D'INFORMATIONS

Parution MENSUELLE n° 62

Editeur responsable : Mairie de ST SEVERIN
Président : Monsieur Robert BUREAU
Rédacteur : Secrétariat de Mairie
Déclaration de dépôt légal enregistrée à la Préfecture de la Charente sous le n° 445.

ETAT - CIVIL

Naissance : Une petite CINDY est née au foyer de Laurent QUANTE et de Nathalie HERBRETEAU, (maintenant domiciliés à FAYE) le 7 février 1989.
Nos félicitations à ses parents et à ses grands-parents, Jean-Louis et Annie QUANTE.

Mariage - Décès : NEANT

VIE SCOLAIRE

Le BUDGET PRIMITIF du SIVOS ST SEVERIN-PILLAC a été voté le LUNDI 13.02.

PRINCIPALES DEPENSES :

60.	alimentation	69 000 F.
	prodts entretien	12 000 F.
	fourn. scolaires	9 500 F.
61.	frais de personnel	185 000 F.
63.	Elect. eau gaz	44 000 F.
66.	Frais transport	46 500 F.

RECETTES

70.	repas cantine	74 000 F.
73.	subv. transports	44 000 F.
	participations :	
	PILLAC (29 élèves)	86 529 F.
	ST SEVERIN (88)	262 571 F.

Les dépenses et les recettes s'équilibrent à 474 100 F.

COUT par ELEVE 262 571 : 88 élèves = 2 983.76 F.

DONS à la CANTINE :

Merci à Monsieur MONTRIGNAC Gilbert qui a offert de la graisse et à Monsieur SOULARD qui a donné des carottes.
Merci au Comité de Jumelage pour les restes de TABOULE et de CHARCUTERIE.
Merci à la Société de FOOTBALL pour la SOUPE et la SALADE?, tout a été fort apprécié.

COMPTE-RENDU du LOTO :

RECETTE	(cartons + buvette)	9 205.00
	dons	950.00
		10 155.00
DEPENSES	achat des lots	1 353.15
	boissons divers	683.00
		8 118.85 F.

7 000 F. ont été versés à la caisse du Receveur d'AUBETERRE le 14.03.89

Nous remercions infiniment toutes les personnes qui ont participé par leur don ou par leur présence à cette manifestation et ont, de ce fait, contribué à sa réussite
Un merci tout particulier aux commerçants qui nous font à cette occasion les marchandises à prix coûtant.

VIE COMMUNALE

COMPTE-RENDU de la réunion du Conseil Municipal du 03 février 1989
Absents excusés : Mme TAUPY - Mr DARES

Diverses informations sont portées à la connaissance des Conseillers :

JUMELAGE :
Monsieur BALTHAZAR, Président du Comité de Jumelage Belge a adressé à Monsieur le Maire l'invitation officielle pour le voyage en Belgique, le week-end du jeudi 04 au dimanche 07 mai.

DON VILLES de NIMES :
La Mairie de NIMES a adressé ses remerciements à la Mairie de ST SEVERIN pour le don de 750 F.

PAVILLONS H.L.M. au VILLAGE de RETRAITE des PATINETS :
L'O.H.L.M. a accepté le principe de la construction de 3 pavillons supplémentaires au village de retraite des Patinets, vu la bonne commercialisation de ce programme. La date de cette réalisation dépend de plusieurs facteurs, aussi, l'Office ne peut-il pas la fixer avec précision !

INFORMATIONS CODE de L'URBANISME :
L'article R 332-15 du Code de l'Urbanisme prévoit lors de constructions nouvelles (sauf celles à usage agricole), une cession gratuite de terrain, ne pouvant excéder 10 % de sa surface, afin d'élargir éventuellement une voie communale.

CUISINE de la SALLE des FETES :
Les appels d'offre ont été ouverts le mercredi 15 février, les entrepreneurs retenus sont :

Gros-oeuvre :	TEVENIN	Charpente :	MONTBOYER Métal
sanitaire :	BOCQUIER Gérard	menuiserie :	CAPDEBOS Jean-Claude
peinture :	BOUSQUET J. Pierre	carrelage :	TEXIER Jean-Louis
électricité :	CHAMBORD J. Pierre		

Le premier coup de pelleteuse a été donné le mercredi 22 février. L'architecte prévoit 3 mois pour la réalisation.

CURAGE des FOSSES :
Une somme sera prévue au B.P. 89 pour le curage des fossés. Renseignements pris auprès de Monsieur CHAILLE de CONDEON, le coût varie entre 2.00.F. et 2.20 F. le mètre linéaire, suivant la quantité et le terrain.
Ces travaux sont exécutés en hiver car il y a un volume de terre important à éliminer et il ne faut pas gêner les cultures.

SUBVENTION F.D.A.C. :
Le Conseil Général attribue à la commune une subvention de 88 251 F. pour le financement de travaux d'amélioration et d'entretien sur les voies communales et rurales, pour une dépense totale de 169 713 F. H.T., TTC 201 279 F.

LOGEMENT GAY :
Une subvention de 50 000 F. a été octroyée en 1987 pour la réparation de ce logement. Le Conseil Municipal décide de faire appel au Cabinet BOUSSIRON, afin de chiffrer exactement les travaux de remise en état, et de les mener à bien.

VOLETS LOGEMENT Mr LOUIS :
Le Conseil Municipal accepte le devis présenté par Mr DEPIX, d'un montant de 3 344.52 F. pour la réfection de 3 paires de volets.

SUBVENTION COMITE des FETES :
Un budget prévisionnel des dépenses du Comité des Fêtes est ensuite soumis au Conseil Municipal. Celui-ci accepte d'augmenter la subvention versée lors du Budget Primitif et de la porter de 10 000 à 21 000 F.

SUBVENTION FETE du BICENTENAIRE :
Les organisateurs des manifestations prévues pour fêter le Bicentenaire de la Révolution (qui doivent se dérouler fin juillet), demandent que la subvention de 1 000 F. initialement demandée, soit augmentée. Le Conseil Municipal décide de prévoir une somme de 500 F. supplémentaire.

ACHAT CHAISES pour la CANTINE :
Le Conseil MUnicipal prévoit l'achat de 60 chaises, en remplacement des chaises de la cantine en mauvais état.
Le Conseil Général n'attribue pas de subvention pour de tels achats, sauf en cas de création de classe

OPERATION PROGRAMMEE d'AMELIORATION de l'HABITAT :
La participation communale demandée momentanément est de 1.93 F. par habitant.
L'ADARAC devait communiquer des renseignements complémentaires pour l'information des demandeurs. Nous n'avons toujours rien.
L'ARIM tient des permanences à la Mairie de CHALAIS à cet effet, les 1er et 3ème lundi de chaque mois, à partir du 1er février 89, le matin.

LOGEMENT F. MARCEAU :
Le Conseil Municipal accepte d'ouvrir une porte dans le logement de F. MARCEAU, afin de lui permettre l'usage d'une pièce supplémentaire.

DEMANDES de TUC... :
Le Conseil Municipal accepte de prendre Stéphane MADAUD en stage TUC, pour une durée de 3 mois à compter du 1er mars 1989.
Il rejette la demande d'Isabelle ROUSSELIERE de PALLUAUD, qui se proposait également pour un stage TUC.
Suite à l'appel lancé dans le bulletin, Stéphane MADAUD est le seul jeune de la commune a avoir manifesté le désir de travailler comme TUC.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est déclarée close.

La municipalité sortante vous remercie de la confiance que vous lui avez accordée pendant 6 ans et vous présente son bilan :
- principales réalisations
- subventions du Conseil Général, de la Région ou de l'Equipement.

		SUBVENTIONS
- TRAVAUX aux BATIMENTS COMMUNAUX : (école, cantine, logements communx, église, salle des fêtes, secrétariat stade, cimetière...)	683 091 F.	190 805 F.
dont chauffage école cantine..	212 363	
réfection cour école.....	24 669	
- TRAVAUX ELECTRIFICATION COMMUNALE	65 813 F.	
- TRAVAUX de VOIRIE et RESEAUX	1 476 565 F.	
dont entretien des chemins	1 030 450	174 972 F.
travaux de busage	320 875	
Bordures de trottoirs	93 318	
réfection des ponts	31 922	
- ACHAT MATERIEL (photocopieur, tondeuse, débroussailleuse)	71 519 F.	
CONSTRUCTIONS ou GROSSES REPARATIONS		
- bloc sanitaire au camping	345 625 F.	155 793 F.
- atelier-relais	612 510 F.	399 750 F.
- salle de sports au stade	150 900 F.	56 238 F.
- presbytère	266 931 F.	56 000 F.
- Centre de Secours	577 369 F.	111 412 F.
en cours - cuisine de la salle des fêtes	260 000 F.	54 823 F.
- ACHATS TERRAINS		
- village de retraite	190 819 F.	
- atelier-relais	184 674 F.	16 232 F.
- centre de Secours	69 107 F.	

Le Syndicat d'électrification des communes rurales a réalisé sur notre commune depuis 1985, un montant de travaux de 1 040 000 F.

ENDETTEMENT de la COMMUNE par rapport au NOMBRE D'HABITANTS
1 525 630 F. (dette en capital exercice 88)
- 339 413 F. (dette en capital de l'atelier-relais recouvrable à terme si vente)
1 186 217 F. : 741 habts = 1 600.33 F.

MOYENNE ENDETTEMENT NATIONAL 88 : 2 745 F.
MOYENNE ENDETTEMENT REGIONAL 88 : 2 436 F.

ATELIER-RELAIS : (dernière minute)
Monsieur HUGON, ferronnier-serrurier, s'engage à prendre en location l'atelier-relais aux conditions faites au locataire précedent.

INFORMATIONS CONCERNANT LES ELECTIONS MUNICIPALES DES 12 et 19 MARS 89 :

De nouvelles dispositions sont à respecter :

VOTE PAR PROCURATION :

Chaque mandataire ne pourra désormais disposer de plus de 2 procurations, dont UNE SEULE ETABLIE EN FRANCE.

Un mandataire pourra donc détenir régulièrement :

- soit, une seule procuration établie en France
- soit, une seule procuration établie en France et une seule procuration établie à l'étranger
- soit 2 procurations établies à l'étranger.

EMARGEMENT :

Lorsque vous vous présentiez pour voter, la liste d'émargement était jusqu'à présent annotée par une personne déléguée,
DESORMAIS, vous apposerez vous-même votre signature en face de votre nom pour constater l'émargement.

VALIDITE des BULLETINS :

Ne seront pas tenus pour valables, et n'entreront donc pas en compte pour le calcul des suffrages exprimés pour déterminer le calcul de la majorité absolue :

- les bulletins blancs ;
- les bulletins trouvés dans l'urne sans enveloppe ;
- les bulletins ne contenant pas une désignation suffisante du ou des candidats ;
- les enveloppes et bulletins sur lesquels les votants se font connaître ;
- les bulletins trouvés dans des enveloppes non réglementaires ;
- les bulletins écrits sur papier de couleur ;
- les bulletins portant des signes intérieurs ou extérieurs de reconnaissance et les bulletins contenus dans des enveloppes portant ces signes ;
- Les bulletins portant des mentions injurieuses pour les candidats ou pour des tiers ;
- les enveloppes renfermant plusieurs bulletins portant des noms différents dont le total est supérieur au nombre de conseillers à élire ;
- les enveloppes sans bulletin.

Dans les cas particuliers suivants, les bulletins sont valables :

- l'électeur conservant le droit de composer lui-même son bulletin les bulletins manuscrits sont valables ;
- les bulletins panachés sont valables, de même que les bulletins incomplets, donc les bulletins comportant un nombre de noms inférieur à celui des sièges à pourvoir sont valables ;
- les bulletins comportant plus de noms que de sièges à pourvoir ne doivent pas être tenus pour nuls ; toutefois, les derniers noms inscrits au-delà du nombre de sièges à pourvoir ne sont pas comptés.
(exemple : 15 sièges à pourvoir, si vous votez pour 17 personnes, les 2 dernières seront automatiquement rayées).
- Vous pouvez mettre dans la même enveloppe, 2 listes différentes, pourvu que, après panachage, le nombre ne dépasse pas 15.

VIE ASSOCIATIVE

TENNIS - CLUB ST-SEVERIN :

Tous les JEUNES (de 6 à 12 ans) intéressés par le TENNIS -même ceux qui ont déjà pris quelques cours- doivent se faire inscrire avant le 3 MARS 89
auprès de Monsieur VARAILHON : 45.98.62.32
ou de Madame MINORET : 45.98.61.77

afin de REUNIR les PARENTS le LUNDI 06 MARS 89 à 20 H. 30 à la SALLE des FETES, pour déterminer avec eux :

- la date de reprise des cours
- la formation des groupes suivant l'âge et les aptitudes des enfants (test)
- les jours et heures qui conviennent le mieux à chacun.

CLUB du 3ème AGE :

Ce n'est pas encore 1992 à l'hôtel de la Paix, mais les frontières se sont ouvertes pour notre repas amical, ou à notre invitation, nos amis d'AUBETERRE sont venus nombreux.
Le repas était excellent, l'ambiance très chaleureuse, l'apéritif offert par le Club, le digestif, par nos invités.
Nous nous sommes séparés, satisfaits, nous promettant de nous retrouver.
Merci à tous.

xxxxxxxxxxxxx

LE 16 AVRIL - Sortie de l'après-midi au théâtre d'ANGOULEME, pour assister à l'opérette "LA BELLE de CADIX" - SPECTACLE et CAR : 130 F.
Les personnes intéressées doivent se faire connaître avant le 20 MARS 89

L'heure du départ "place de la poste" sera fixée ultérieurement.
Téléphonez à Madame PLANTIVERT au 45.98.52.59
ou à Madame BIDEAUX au 45.98.57.54

COMITE de JUMELAGE :

Quelle ne fût pas l'agréable surprise des organisateurs du COMITE de JUMELAGE de voir cette ruée multicolore arriver à son bal costumé du 18 février dernier.
Petits et grands ne se sont pas ménagés pour briller à cette soirée. Que de costumes ? Tous aussi beaux les uns que les autres.
Beaucoup de mérite aux membres du jury pour qui la tâche ne fut pas facile pour élire les plus belles et les plus hideux.

(Un grand coup de chapeau aux "VAMPS" qui ont bien voulu annuler leur spectacle au ZENITH, afin d'honorer cette soirée !....)

Un grand MERCI à tous les participants costumés ou non qui ont fait de cette soirée un moment inoubliable et très réussi.
AUSSI, rendez-vous est pris pour l'année prochaine. A VOS COSTUMES !...

VOYAGE en BELGIQUE

En ce qui concerne le VOYAGE du 03 au 07 mai prochain à ST SEVERIN CONDROZ, une réunion aura lieu très prochainement, les date et heure vous seront communiquées ultérieurement.

ECHOS - COMMUNIQUES

NOUVEAUX RESIDENTS :
Laurent LOCHE et Lydia VENOT arrivent de BERTRIC-BUREE et remplacent Pascal et Laurence MERLET, au Desmier Bas depuis le 1er février 89

RECHERCHE APPRENTI-MENUISIER :
Le Comite Départemental de la Formation Professionnelle, de la Promotion Sociale et de l'Emploi a accordé le 08.11.1988 à Monsieur Jean-Claude CAPDEBOS, un agrément, pour la formation simultanée de 4 jeunes, 2 pour le B.P. MENUISIER et 2 pour le CAP MENUISIER avec possibilité de CAP connex CHARPENTE BOIS.
Les jeunes gens habitant sur la commune ou sur les communes environnantes, qui aimeraient le travail du bois, sont priés de contacter Mr Jean-Claude CAPDEBOS.

CALAMITES AGRICOLES :

DIRECTION DEPARTEMENTALE DE L'AGRICULTURE ET DE LA FORET

Objet : Calamités agricoles

L'arrêté préfectoral permettant d'obtenir des prêts spéciaux pour les pertes de récoltes sur les cultures suivantes : blé tendre, blé dur, orges d'hiver et de printemps, tournesol a été signé le 29 décembre 1988.

Les agriculteurs de votre commune, intéressés par ces prêts doivent s'adresser, dans les meilleurs délais, à leur Caisse Locale de Crédit Agricole pour y remplir un dossier.

J'attire votre attention sur le fait que, pour être admis au bénéfice de ces prêts, les pourcentages de pertes exigés sont fixés à :

- 25 % de la récolte ou culture sinistrée

ou

- 12 % de la production brute totale de l'exploitation.

REMERCIEMENTS MONSIEUR et MADAME BOIDIN :
La cuisine de la salle des fêtes est à peine commencée... et déjà Monsieur et Madame BOIDIN ont donné une gazinière d'occasion, quasiment neuve et en parfait état de marche, pour la meubler.
Qu'ils soient assurés de la gratitude de tous les futurs utilisateurs et de la Municipalité pour ce geste généreux.

EXAMEN du PERMIS de CHASSER :
L'examen du permis de chasser aura lieu le SAMEDI 27 MAI 1989
Les jeunes gens (ou jeunes filles) intéressés doivent s'inscrire à la Mairie avant le 31 mars 1989.

Ils doivent joindre à leur inscription :
- 1 fiche individuelle d'état-civil (semunir du livret de famille)
- pour les MINEURS, une autorisation parentale (ne peuvent être admis à prendre part à l'examen que les jeunes âgés de 15 ANS REVOLUS au 31 MARS DE L'ANNEE de L'EXAMEN)
- 2 enveloppes timbrées à l'adresse du demandeur et affranchies à 2.20 F.
- 1 timbre fiscal à 45 F. (à prendre au bureau de tabac)

BUDGET PRIMITIF :

Le budget primitif prévu le 22 février 89, n'a pu être voté. Les Services Fiscaux ayant, en effet, commis une erreur dans l'attribution de la Taxe Professionnelle, réduisant considérablement le montant des "centimes" à percevoir par la commune.
Le vote du budget est donc, de ce fait, reporté après les élections.

ASSOCIATION ENTRAIDE :
L'ASSOCIATION ENTRAIDE de MONTMOREAU aide les demandeurs d'emploi à trouver du travail auprès des entreprises locales.
Elle tiendra une permanence à la MAIRIE le JEUDI 16 MARS de 14 H. à 17 H.